

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherine-bourgault-cssmv-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/1f4468f8b40b33b316a2f5a4)
<https://www.cadre21.org/membres/1f4468f8b40b33b316a2f5a4>

Date d'obtention : 2024-11-11 16:11:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une démarche réservée aux personnes ayant suivi la formation SEXTO. Qu'en aucun cas l'intervenant formé doit consulter les vidéos ou image liée à la pornographie juvénile. Cette intervention est réservée au corps policier. La méthode d'intervention SEXTO permet une uniformité des interventions, car chaque personne à son rôle à jouer (permet de prendre en charge plus rapidement sans dédoubler). J'ai été surprise de voir les statistiques concernant le sextage. D'où l'importance de faire de la sensibilisation sur le sujet avec les jeunes du secondaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation m'a permis de mieux connaître les aspects juridique lié aux sextos. En connaissant mieux les lois ainsi que les démarches à mettre en place, je pourrais mieux intervenir avec les adolescents vivant cette situations. La formation m'a permis d'en apprendre d'avantage sur les conséquences sur la famille et l'école lorsqu'un individu vit du sextage. Grâce à cette formation, je sais mieux comment accueillir la victime dans le processus.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

1. Ne pas regarder les vidéos/photos à caractères pornographique lorsqu'une personne me fera part d'une situation de sextage.
2. Respecter la méthode d'intervention SEXTO à la lettre afin de respecter les limites de mon mandat d'intervenant scolaire.